

COMPTE RENDU DU CTPD DU 20/04/2009

L'ordre du jour était :

- Transfert du recouvrement de la TP au SIE.
- Horaires d'ouverture au public du SIP/SIE de GOURDON
- Rapport annuel du Directeur au CTPD
- Questions diverses

TRANSFERT DE LA TP AU SIE

Suite aux 4 premières expérimentations, une généralisation du transfert de la TP aux SIE est actée pour 15 départements dont le LOT.

Pour que ce transfert puisse avoir lieu, il faut que les 2/3 des CDI d'un département deviennent des SIP, ce qui est le cas pour notre département puisque Gourdon et Figeac sont concernés. **Ce transfert s'accompagne par le redéploiement d'un emploi C de la filière gestion publique vers la filière fiscale au 1er septembre 2009 alors que le recouvrement de l'acompte TP est effectif en mai 2009.** La charge de travail était estimée à 1,4 agent ramené à 1 par le biais de "la règle des arrondis". Cet emploi sera implanté sur le site de Cahors qui détient 43 % des dossiers vivants de TP (Figeac 30 % et Gourdon 27%).

Trois sessions de formations sont prévues par l'administration :

- 1 journée pour l'acompte TP à Cahors
- 3,5 jours sur la théorie et les outils du recouvrement
- 0,5 jour de formation aux opérations comptables.

Les OS ont interrogé la direction sur l'avenir de la TP et sur l'utilité de ces formations dédiées à une taxe qui pourrait disparaître prochainement. Elles ont dénoncé le fait que ce transfert se fasse à minima au niveau des emplois, en soulignant notamment la stupidité de la règle de l'arrondi.

La direction a répondu que même si l'avenir de la TP est incertain, il existera toujours un impôt économique.

Les OS ont voté contre ce transfert de la TP.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SIP/SIE DE GOURDON

Suite à la mise en place du SIP à GOURDON le 27 Avril, un problème à propos des horaires d'ouverture au public (différents dans les exDGI et exDGCP) avait été évoqué. La Direction avait rappelé l'obligation d'ouverture au public 5 jours par semaine et 6 heures par jour (engagement PVFI). Elle avait proposé aux agents de décider eux mêmes des horaires d'ouverture lors d'une réunion des agents exDGI et exDGCP le 27 Mars. Aucune solution n'ayant été trouvée lors de cette réunion, la direction et la TG ont tranché sur les horaires suivants:

8h45 – 12h

13h 15 – 16h.

La direction nous a annoncé que le Centre des Finances Publiques sera mis en place dans les jours suivants (1ère quinzaine de Mai) à GOURDON.

Les OS se sont abstenues lors du vote.

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNEE 2008 DU DIRECTEUR

Les organisations syndicales ont dénoncé une fois de plus la baisse des effectifs. En effet l'écart des effectifs disponibles nets est de -15,85 par rapport à 2007, et le taux de couverture **du TSM est de 91% en 2008 alors qu'il était de 96,25% en 2007.**

Le poste des dépenses de fonctionnement a baissé par rapport à 2007. Les économies ainsi réalisées ont été utilisées sur le poste des dépenses d'amélioration (travaux immobiliers sur les trois sites, achats de deux véhicules de service).

Ce rapport n'est pas soumis au vote des OS.

QUESTIONS DIVERSES

Le Directeur nous a annoncé la création du **document d'orientation stratégique (le DOS)** qui viendrait en remplacement du contrat de performance. Le DOS sera discuté lors d'ateliers de travail de Mai à Septembre 2009 entre les agents de la DGFIP du LOT et du TARN ET GARONNE. Ces ateliers seront mixtes et composés d'une quinzaine d'agents volontaires et de tous grades. Les ateliers se dérouleront sous forme de demi-journée et concerneront les thèmes suivants :

- les valeurs de la DGFIP
- la fusion
- les missions et métiers de la DGFIP

Le Document Unique des Risques Professionnels est à établir pour la fin de l'année. Une formation des représentants syndicaux membres des CTP et CHS à la constitution de ce document doit intervenir prochainement au plan local. Ce document après son élaboration sera présenté au CHS et au CTP.

Les OS ont demandé l'accès à l'application FICOBA pour les agents des secteurs d'assiette qui traitent la mise à jour TH. La direction va réfléchir au problème.

Le directeur nous a précisé que les demie journées d'information sur la fusion ne revêtent pas un caractère obligatoire contrairement à ce qui nous avait été annoncé précédemment. Ces réunions se transforment ainsi en **invitation administrative**. Lors des ces réunions une journée de congé supplémentaire a été accordée par le Ministre. Les modalités d'application vont faire l'objet d'une note imminente.

Le directeur a rappelé l'indiscipline de certains agents concernant l'interdiction de stationner lors des travaux de la passerelle. Il nous a informé qu'en cas d'incident aucune indemnisation ne sera prise en charge par la direction. Dès la fin des travaux une carte d'accès au parking sera proposée aux agents. En cas de non respect des règles de stationnement cette carte sera désactivée rendant impossible l'accès au parking.

Suite à notre demande, le directeur nous a informé que son détachement est prolongé jusqu'au 30 Septembre prochain, sa prochaine affectation sera connue en Mai 2009 en même temps que le nom des vingt prochaines DLU.